



**GROUPE DE TRAVAIL « PCRS »
COMpte RENDU N°4
- MISE A JOUR DU FOND DE PLAN PCRS IMAGE -**

DATE DE REUNION
Lieu de réunion

06/05/2021
Visioconférence

Affaire suivie par : Anne SAGOT-DUVAUROUX
Loïc WATIER
Johann FRADET

PRESENTS :

| | | | | |
|-------------------------|------------------------|-----------------|-----------------|---------------|
| GIP ATGERI | Anne SAGOT-DUVAUROUX | Loïc WATIER | Johann FRADET | |
| ATD 16 | Romain LACOURARIE | | | |
| SDEG 16 | Boris DUVERT | | | |
| SOLURIS/GEO 17 | Elodie ROBINET | | | |
| Syndicat de la DIEGE | Claire BERGUER | | | |
| PERIGORD NUMERIQUE | Léo Huerta | | | |
| ATD 24 | Sébastien GRANDJEAN | | | |
| BORDEAUX METROPOLE | Marc DESPRES | | | |
| ADACL 40 | Didier PAULIAT | Lauriane RENEE | | |
| SYDEC 40 | Matthias TAUZIA | | | |
| C.A. PAU BEARN PYRENEES | Michel HONTANG | | | |
| ENEDIS | Guillaume MALARD | SAUFFIER Gérard | Kévin QUEMENEUR | Léa CAZEMAJOU |
| SIEDS 79 | Guillaume GRATUSSE | | | |
| RTE | Pierre-Olivier COUTEAU | | | |

DESTINATAIRES : LES PARTICIPANTS



1. Ordre du jour et organisation de la réunion

Lors de la dernière réunion du groupe de travail PCRS, il a été décidé de constituer un cahier des charges pour la mise à jour du PCRS à partir des plans de récolement des donneurs d'ordres. Cette nouvelle réunion s'attache à présenter le résultat de ce travail et les propositions qui sont faites sous forme de plusieurs questions sur les méthodes et processus retenus, et qui ont fait l'objet de discussions entre les différents acteurs du PCRS.

Ordre du jour :

- Tour de table ;
- Propositions de méthodes et processus de mises à jour PCRS image (mises à jour vectorielles et raster) ;
- Discussions.

L'organisation de la réunion est la suivante :

- Présentation générale et propositions de méthodes et processus ;
- Répartition des personnes en sous-salles de travail pour répondre aux propositions techniques retenues ;
- Restitutions des discussions des sous-salles en commission plénière.

2. Discussions et relevé de décision sur les propositions de méthodes et processus

A-Mise à jour Vecteur :

Pour améliorer ou combler les lacunes du PCRS raster, liées par exemple aux masques végétaux, aux dévers importants, au bâti mais aussi à l'évolution de la voirie ou l'absence d'orthophotographies de qualité aux alentours des ZIPVA, PIGMA propose la constitution d'un cahier des charges afin de faciliter les échanges pour la mise à jour vectorielle du fond de plan PCRS, à partir des plans de récolement fournis par les partenaires du PCRS.

Pour répondre à cet objectif, ce cahier des charges s'appuie sur les recommandations du géostandard CNIG PCRS version 2.0. Il propose un socle commun minimal d'objets à relever pour garantir un niveau homogène d'informations en superposition du PCRS image. Ce cahier des charges n'a pas pour vocation de remplacer les cahiers des charges déjà existants, mais doit définir les attentes minimales des partenaires PIGMA et faciliter l'échange d'informations entre les différents utilisateurs du PCRS.



1^{ère} proposition : détermination d'un carroyage pour la gestion des emprises de mises à jour.

Afin de cibler les emprises de mises à jour du PCRS et le découpage des chantiers de mises à jour du fond de plan, il a été décidé de s'appuyer sur le carroyage national existant. Celui-ci a été produit lors de la constitution du PCRS image et issu à l'origine des travaux conjoints d'ENEDIS et du CRAIG Auvergne. Ce carroyage en Lambert 93 est constitué de dalles de 200 m de côté et couvre l'ensemble de la France Métropolitaine.

La détermination des emprises de mises à jour se fera sous la coordination de l'Autorité Locale Compétente. Le maître d'œuvre en charge de la mise à jour devra donc respecter ce découpage.

Il est important de souligner que, dans le cas d'une mise à jour vectorielle, seule la zone du chantier sera mise à jour et non pas l'ensemble de la dalle.

2^{ème} proposition : les éléments obligatoires, optionnels et l'habillage.

En référence au géostandard CNIG PCRS, les objets à relever sur le terrain, pour constituer le fond de plan, sont répartis dans plusieurs thématiques. A travers ces thématiques, le cahier des charges proposé par PIGMA répartit les objets à relever suivants plusieurs niveaux d'exigence :

- Les éléments obligatoires : il s'agit des objets liés à la topographie, le bâti, la voirie, le ferroviaire, les clôtures et les ouvrages d'art.
- Les éléments optionnels : ils constituent l'ensemble des objets liés au végétal et aux affleurants des gestionnaires de réseaux. Les affleurants ont pour particularité d'être issus des bases de données des gestionnaires de réseaux (objets métiers). Les donneurs d'ordre n'ont donc pas à demander que soient relevés ces éléments.

Néanmoins, il a été décidé que lorsque que les éléments obligatoires étaient sous-représentés sur le fond de plan, le donneur d'ordre pouvait demander à faire relever des affleurants pour avoir suffisamment de points de repère. Le cahier des charges de PIGMA devra tenir compte de cette notion, pour permettre à des éléments décrits comme optionnels de devenir obligatoires.

- Les éléments d'habillage : ils permettent un repérage supplémentaire et aident à la compréhension générale du fond de plan. Contrairement aux recommandations du géostandard CNIG PCRS, il a été décidé que seuls les masques d'opacité seraient retenus comme obligatoires dans le cahier des charges proposé par PIGMA.

Les autres éléments d'habillage obligatoires décrits dans le géostandard CNIG PCRS, que sont les noms et les numéros de voie, étant issus de référentiels différents du PCRS (cadastre, BD Topo, autres référentiels locaux), ne sont pas imposés dans le cahier des charges PIGMA. Ces informations peuvent être gérées différemment, par exemple par la constitution d'un flux de données en superposition du PCRS Image issus des données des collectivités locales.

En dehors de ces éléments, le donneur d'ordre peut demander que soit relevé d'autres éléments d'habillage qu'il juge utile à la constitution du fond de plan.



3^{ème} proposition : les objets à relever sur le terrain.

La liste des objets pouvant être relevés sur le terrain fait référence aux recommandations du géostandard CNIG PCRS, mais elle n'est pas exhaustive. Il s'agit d'objets mis en exemple pour chaque thématique, ainsi que d'autres objets liés à la mise à jour du fond de plan comme les emprises ou les masques d'opacité.

Si cette liste d'objets n'apparaît pas assez suffisante ou ne permet pas de qualifier correctement les éléments propres à la constitution du fond de plan, **il a été demandé aux partenaires du PCRS de fournir une liste d'objets complémentaires à rajouter dans la constitution du cahier des charges PIGMA.**

4^{ème} proposition : la Charte graphique.

En dehors de quelques préconisations sur le respect des codes couleurs propres à certains affleurants (norme NF P98-332r), le géostandard CNIG PCRS n'impose pas de symbolisations ou de représentations particulières.

Il a été décidé que le cahier des charges PIGMA propose de mettre en place une charte graphique. Pour aider à la constitution de cette charte, PIGMA s'appuiera sur les recommandations du géostandard CNIG StaR-DT qui propose une charte graphique plus détaillée que le géostandard CNIG PCRS, notamment sur les codes couleurs en fonction des types d'affleurants de réseaux.

Il a été aussi demandé à PIGMA, d'étudier la possibilité de détailler plus largement les différentes catégorisations graphiques proposées par les géostandards CNIG afin d'aider à la lecture du fond de plan et ses différents usages qu'il peut avoir, comme par exemple une distinction graphique permettant de faire la différence entre les affleurants télécoms et les affleurants fibre optique, ou entre les affleurants liés à l'électricité et l'éclairage public. **Pour aider PIGMA dans la constitution de cette charte graphique, les partenaires sont invités à transmettre leurs propres chartes graphiques pour mettre en place un socle graphique commun.**

Il a été souligné que ces règles graphiques simples serviront uniquement que dans le cadre de la diffusion par PIGMA des mises à jour du fond de plan, et que cette charte n'a pas vocation à remplacer les chartes graphiques déjà existantes au sein des collectivités ou gestionnaires de réseaux.

5^{ème} proposition : les identifiants d'objets, de fichiers ou de dossiers.

Au travers de son cahier des charges, PIGMA propose des règles de nommage permettant d'homogénéiser et de faciliter les futurs échanges de fond de plan. Ses règles, issues des recommandations du géostandard CNIG PCRS, permettent de structurer les livrables et les données.

PIGMA propose de mettre en place un gabarit d'échange au format SHAPE afin d'aider les partenaires dans la structuration des données et de fournir les fichiers de styles au format SLD reprenant l'ensemble de ces règles de nommage et de codification. Ces éléments seront diffusés auprès des partenaires du PCRS. Ce gabarit pourra faire l'objet de discussions ultérieures entre les différents partenaires afin de l'affiner.



Le contrôle des livrables attendues sera effectué par le maître d'ouvrage.

B-Mise à jour Raster.

Le principe proposé est la mise à jour des orthophotos du PCRS par patchwork. C'est-à-dire qu'un survol n'est envisagé que sur les zones identifiées comme nécessitant une mise à jour. Les anciennes dalles de 200 m de côté seront alors remplacées par les nouvelles dalles.

La question se pose de mutualiser ce type de marché à l'échelle régionale afin de diminuer les coûts d'acquisition (volumes plus importants, optimisation des vols, ...) et d'homogénéiser les pratiques.

Dans le cadre de ce groupe de travail lance un sondage pour récolter l'avis des différents partenaires du PCRS sur la mise en œuvre de ces mises à jour :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeChUXNKhIWT4shwOG4gmDecZJWu2_a-GvQN4RIV6WZloIYOg/viewform

La prochaine réunion du GT PCRS PIGMA aura pour objet ces questions concernant la mise à jour raster du PCRS (organisation, coûts, identifications des zones, ...). Cette réunion sera programmée courant de l'automne 2021.